

SEANCE DU 4 MARS 2015

DÉCISION N° 2015 / 13/ Golf de Tosse / 1

**PROJET DE COMPLEXE RESIDENTIEL ET TOURISTIQUE
A VOCATION GOLFIQUE SUR LE COMMUNE DE TOSSE (40)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux maitres d'ouvrage sur toute questions relatives à la concertation avec le public au long de l'élaboration d'un projet,
- vu la saisine du syndicat mixte Landes Océanes, maitre d'ouvrage du projet de complexe résidentiel et touristique à vocation golfique sur la commune de Tosse (40) du 20 janvier 2015 demandant la désignation d'un garant,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Claude BERNET est nommé en qualité de personnalité indépendante garante du processus de concertation avec le public mis en place par le syndicat mixte Landes Océanes dans le cadre du projet de complexe résidentiel et touristique à vocation golfique sur la commune de Tosse.

Le Président



Christian LEYRIT